

Les travaux de la Chambre

Le gouvernement fédéral a certes, je pense, l'obligation d'exécuter des programmes propres à encourager la construction, etc., mais je suis curieux de voir quels efforts le gouvernement fédéral cherche à faire par là.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député semble très ferré sur la question. Je crois que j'en apprendrais tous les jours, madame le président, même si 10 heures approchent. Je crois que le ministère des Travaux publics, celui des Transports et celui des Affaires urbaines devraient étudier très sérieusement ce qu'a dit le député à propos de banques de terrains et s'occuper en priorité de préserver les terres rurales pour des fins agricoles. Ainsi, sans vouloir prétendre que je puis entièrement comprendre les faits qu'il a présentés au comité, permettez-moi de dire qu'il a raison sur ce point.

M. Malone: Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le ministre d'avoir tenu compte de cette remarque. J'aimerais simplement ajouter ce qui suit. De toute évidence, les gouvernements fédéral et provinciaux ne permettront pas qu'on construise au-dessus de ressources importantes. Par exemple, nous ne construirions pas des villes au-dessus de gisements de fer, de sables bitumineux ou de nickel. Mais à une époque où l'on s'attache surtout à produire des aliments pour nourrir les affamés du monde et où nous pensons qu'il y existe seulement deux sources d'aliments à savoir la terre et l'eau, nous devons tenir compte des statistiques que nous avons devant les yeux et veiller davantage à ce que les bonnes terres servent à des fins agricoles. J'apprécie beaucoup que le ministre m'ait répondu qu'on étudierait la question.

Le vice-président adjoint: Est-on d'accord pour reporter l'article 7?

Des voix: D'accord.

● (2200)

M. Stevens: Je voudrais dire un mot sur l'article 7, modifié, à condition qu'il ne soit pas reporté. Je ne tiens pas à ce qu'il soit reporté.

Le vice-président adjoint: Comme il est 10 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau lors de la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement simplement parce que nous nous sommes demandé ce soir ce que nous ferions demain.

[M. Malone.]

Même si certains d'entre nous le savent, pourrait-on annoncer les travaux afin que tous soient au courant?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je sais combien le député et les membres de son parti prennent plaisir à l'étude du bill C-49; nous la poursuivrons donc demain, je pense.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE CANADIEN NATIONAL—LA CESSION D'UNE PART DE LA CHAÎNE D'HÔTELS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Madame l'Orateur, j'ai posé, hier, au ministre des Transports (M. Marchand) une question concernant la tentative de vente d'une part importante du réseau d'hôtels du Canadien National à une nouvelle société dans laquelle la chaîne Hilton et la société Trizec sont intéressées. Dans sa réponse, le ministre a dit en dernier lieu:

De toute façon, le CN ne peut faire de transactions au sujet des hôtels sans l'approbation du gouvernement canadien, cela ne fait pas de doute pour moi.

J'ai demandé plus tôt au ministre si le gouvernement en avait été informé, si on l'avait consulté, s'il avait donné des conseils ou des instructions au Canadien national ou à Air Canada. Il n'a pas donné suite. À mon avis, il est inconcevable que le CN ou Air Canada, deux compagnies publiques, puissent songer—encore moins chercher—à céder une forte partie des propriétés qu'elles sont chargées d'exploiter au nom de leurs propriétaires, soit le peuple canadien. Que ces sociétés de la Couronne cherchent à céder des propriétés publiques à des entreprises privées est déjà assez répréhensible, mais la situation est encore pire du fait que les sociétés privées en cause sont étrangères.

Le marché projeté est symptomatique du mal répandu dans l'ensemble de notre système des transports. Nos sociétés des transports, même nos sociétés de la Couronne, demeurent insensibles à nos besoins légitimes, à nos objectifs nationaux louables. Le fait que le gouvernement laisse le CN participer à des discussions visant à la cession de propriétés publiques à des sociétés étrangères prouve, une fois de plus, sa lâche loyauté envers les propriétaires étrangers d'une forte partie de l'économie canadienne.

Si le CN a besoin d'une meilleure administration pour ses hôtels, alors qu'il s'engage les spécialistes qu'il faut, au lieu de céder et de réduire les avoirs publics du Canada. Si Air Canada désire pouvoir compter sur des chambres d'hôtel à l'étranger, il y a sûrement de meilleures façons de procéder.

J'aimerais savoir du secrétaire parlementaire si lui ou le ministre ont participé à cette démarche, ou s'ils en ont eu préalablement connaissance, démarche par laquelle une société de la Couronne cherche à céder une importante participation dans un bien du domaine public pour constituer des sociétés privées pour ses propres besoins internes, sans que le gouvernement ou le Parlement en ait eu connaissance ou ait été consulté. Je pense que tel est le cas, monsieur l'Orateur.